L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 6 JUILLET 1888. | 61me Année

Dufour & Dennet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 6 JUILLET 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an.........$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Les nouvelles entreprises à la Nouvelle-Orléans.

En tout temps, en tout pays, il n'y a jamais eu qu'un moyen net, efficace, de créer les industries, de développer la production agricole ou manufacturière—ces deux sources de toute richesse: 1. l'imposition de droits sur les produits similaires étrangers, pour ne pas laisser écraser les essais du dedans par la concurrence du dehors; 2. l'exemption des taxes, soit sur les produits indigènes eux-mêmes, soit sur les propriétés où ces produits se fabriquent, soit sur le matériel—instruments ou machines—qui sert à cette fabrication; en un mot, le système des primes accordées directement ou indirectement. Les économistes appellent cela la Protection; peu importe le mot. La question est de savoir si la chose est nécessaire. Si elle l'est réellement, si, à aucune époque, on n'a pu fonder rien de solide, rien de durable, sans son secours, il faut l'adopter, sans hésiter, sous peine de rester éternellement tributaire des autres pays, de ne jamais sortir d'un état de gêne, presque de pauvreté. C'est pour n'avoir pas compris cela, que la Louisiane et la Nouvelle-Orléans se sont traînées, depuis si longtemps, dans un état voisin de la misère.

Elles ont, enfin, secoué leur torpeur, elles ont senti la nécessité de développer la production, et elles se sont déterminées à prendre des mesures en conséquence.

Coup sur coup, nos législatures ont accordé des exemptions d'impôt aux industries nouvelles qui s'établiraient chez nous, aux établissements nouveaux qui s'y élèveraient—et la preuve qu'elles ont agi sagement, c'est que les hommes d'affaires se sont immédiatement mis à l'œuvre: c'est que le capital resté, jusqu'ici, inactif et stérile, se remue, s'agite; c'est qu'on se voit, à droite et à gauche, se lancer hardiment dans de vastes entreprises, que l'on avait toujours crues impossibles.

Comment, dans un État essentiellement agricole comme le nôtre, où, par conséquent, il se fait une énorme consommation d'instruments aratoires, d'outils servant à la culture des champs—depuis la charrette à transporter les produits, la semence et les engrais jusqu'à la moindre pioche, la moindre houe—était-on obligé de tout faire venir du dehors et d'y entretenir, à ses dépens, des fabriques, des usines, tandis qu'on pouvait, si aisément, en établir de semblables chez soi, ce qui permettait de garder en caisse le peu d'argent que l'on avait eu tant de peine à gagner, au lieu de l'envoyer, à chaque instant, au Nord, à l'Ouest, qui s'en enrichissaient, en s'appauvrissant?

M. Baldwin, un habile industriel, a bien vite compris les avantages qu'il y avait à tirer de la nouvelle législation; il n'a pas laissé échapper l'occasion; il s'est associé d'autres capitalistes intelligents comme lui et va fonder un vaste établissement qui sera, à la fois, une manufacture et un entrepôt d'instruments aratoires et d'outils de toutes sortes, à l'usage de l'industrie agricole. Déjà installé largement sur la rue du Canal, il va acheter le Cité Hotel, situé au coin des rues Commune et Camp, pour en faire un magnifique établissement à sept étages, qui sera, en même temps, une manufacture et un magasin d'engrais, d'outils agricoles, ainsi qu'un entrepôt d'objets de quincaillerie et d'ustensiles de ménage.

Nous n'avons plus à annoncer au public la fondation de la grande brasserie du Pelican, dont tout le monde admire, chaque jour, les vastes et gracieuses constructions. La fabrication de la bière n'est plus une nouveauté dans la Cité du Croissant; il y a plusieurs années qu'elle y fait merveille et, avant longtemps, la vallée du Mississipi pourra dire:

C'est du Sud aujourd'hui que nous vient notre bière!

Il est une autre entreprise que nous trouvons bien autrement importante, parce que, de sa fondation, de son succès, dépend, en partie, la prospérité de notre agriculture.

Il y a, depuis assez longtemps, une fabrique d'engrais, près du chemin de fer de Louisville et Nashville, connue sous le nom de "Standard guano and chemical manufacturing Co." Elle va doubler, tripler ses affaires; elle s'est installée, dernièrement, sur un vaste terrain, dont elle a fait emplette, pour y fabriquer, en grand, l'huile de graine de coton et les tourteaux.

Nous voudrions que nos planteurs comprissent l'immense avantage des engrais—des engrais chimiques surtout—à l'aide desquels on opère, aujourd'hui, de véritables prodiges. On fait tout pousser, même sans terre, au moyen de mélanges de chaux, de phosphate, d'azote, de potasse, combinés à différents degrés, suivant la nature différente des végétaux ou des plantes que l'on cultive.

Que n'obtiendrait-on pas de la canne, en Louisiane, avec un sol déjà riche et un climat merveilleux, si l'on savait lui donner la fumure scientifique dont elle a besoin!

Il ne nous suffit pas d'avoir, parmi nous, un savant tel que le Dr Stubbs, qui se dévoue à l'étude des engrais, si ses travaux n'aboutissent à rien, et l'excellent professeur prêche dans le désert, si l'on ne suit pas, attentivement, ses leçons, si l'on ne daigne pas en adopter les résultats, en faire bénéficier l'industrie agricole.

Nous voudrions dire encore quelques mots de la nouvelle entreprise de la filature Maginnis, qui prend des proportions colossales et promet de rivaliser avec les gigantesques établissements de la Géorgie et des Carolines.

Nous reviendrons, plus tard, sur ce sujet, ainsi que sur l'érection d'un colossal moulin à riz, qui va s'élever au fond du troisième district.

Il y a, dans ces diverses entreprises, des centaines de mille dollars de revenus à réaliser, qui vont, tous les ans, grossir notre avoir, et de l'emploi pour des centaines, non des milliers de travailleurs qui sont, à l'heure qu'il est, réduits à une inaction forcée.

Qu'on ne nous dise plus que la Nouvelle-Orléans ne sera jamais une ville de fabriques; elle doit devenir et deviendra, avant longtemps, un des principaux centres manufacturiers de l'Union Américaine.

M. E. Vergnes. M. E. Vergnes annonce aujourd'hui dans l'Abeille que ses amis et le public le trouveront désormais chez M. Joseph Cornibé où il continuera comme par le passé à s'occuper de l'agence des whiskeys A. & H. Myers, de Philadelphie.

A son poste jour et nuit.—L'indigestion, ce mal dont beaucoup souffrent qui enlève l'appétit, prive de sommeil, donne des cauchemars, rend nerveux, irritable, monotone dans des cas extrêmes, ce mal se guérit par le spécifique bien connu, le "Hostetter Stomach Bitters". Tout d'abord il soulage, puis guérit complètement. Ce qui précède est établi par de nombreux témoignages du peuple américain. L'amer Hostetter prévient dans certains cas, guérit dans d'autres la fièvre bilieuse remittente, de même qu'il combat la nervosité, la constipation et les affections des reins et de la vessie.

Comme médecine de famille les Pilules d'Ayer n'ont pas de rivales, elles extirpent la maladie comme par magie.

L'enseignement du français.

Le bill d'éducation (*Educational bill*) a été longuement discuté mercredi à la Chambre des Représentants. La section 14 portait que dans les paroisses où domine la langue française *on pourrait* l'enseigner dans les écoles. Notre collaborateur, M. L. P. Canonge, a proposé un amendement déclarant que dans les paroisses dont il s'agit le français *devra* être enseigné. "French *may* be taught", disait la section; "French *shall* be taught", dit l'amendement, qui a été vivement appuyé par MM. Sigur, Dreyfous et Shaw, et qui a été voté par 45 voix contre 42.

Voilà un excellent commencement: l'enseignement du français deviendra obligatoire. La population de langue française saura gré à M. Canonge de l'initiative qu'il a prise dans une question qui nous intéresse tous à un si haut point. Que le Sénat vote le bill et la cause de la langue française sera gagnée en Louisiane.

Notre reconnaissance reste acquise à M. Canonge et à ceux qui ont appuyé sa proposition.

La Famille et la nouvelle Loi Militaire en France.

M. Jules Simon, dans la *Revue de Famille*, apprécie avec une grande largeur de vues les modifications qu'apportera dans l'éducation de la jeunesse la nouvelle loi du service militaire obligatoire pour tous, sans distinction.

Une chose que l'on peut affirmer dès à présent, c'est que tout jeune Français, à l'exception des moribonds et des contrefaits, est absolument sûr de passer un an au régiment, et à peu près sûr d'y passer trois ans. Il est de la sagesse pour toutes les familles de considérer que leurs enfants entreront à la caserne à vingt et un ans et n'en sortiront qu'à vingt-quatre.

Ce sont trois années de privations, de fatigues, et, comme dit M. Tolain, de "communion" avec des hommes appartenant à toutes les classes de la société. Ce sont aussi trois années d'indépendance morale et intellectuelle absolue, car il y a beaucoup de chefs au régiment, mais il n'y a pas de maître. Je crois qu'il est important, au point de vue de la fatigue, de donner un développement beaucoup plus complet qu'on ne le fait communément chez nous à l'éducation athlétique; et, au point de vue moral, de fournir au jeune homme un maître intérieur qui le défende contre les mauvais exemples. En un mot, il faut donner des muscles au soldat, et une croyance à l'orphelin. Je ne vous parlerai, pour aujourd'hui, que des muscles.

Il conseille aux familles de donner à l'entraînement du corps presque autant de soin qu'à l'éducation de l'esprit. Elles éviteront ainsi pour leurs fils tous les inconvénients de la caserne.

Bourgeois, mon ami, dit-il, tu sais peut-être le latin; tu es peut-être fort sur la géométrie, ou la musique. Mais quand tu as comparu tout à l'heure devant le conseil de révision, tu ne lui as montré que ton corps tel que Dieu te l'a donné et que ton éducation athlétique te l'a fait. Je souhaite pour toi que ce corps soit bien proportionné, bien portant, robuste, et capable de soutenir la lutte sous tous les rapports avec les rudes compagnons que tu vas avoir. S'il en est ainsi, je ne te plains pas.

Et il ajoute:

Traitez votre garçon comme un garçon. Dépêchez-vous d'en faire un homme. Songez que ses vingt ans ne sont pas loin. A vingt ans il sera soldat, confondu avec les autres soldats, et obligé de se débrouiller parmi eux. On ne lui demandera pas à la caserne s'il est fort en thème, et, quand il saurait le latin comme un Cicéron, il n'en serait pas excusé d'une heure plus tôt. Mais s'il court plus vite que les autres, s'il saute plus haut, s'il escalade une muraille plus facilement, s'il donne mieux le fleuret, s'il est adroit au tir, s'il est prêt à la boxe et au pugilat, s'il ne recule devant aucune corvée ni aucune fatigue, s'il est un homme et un ami, les hommes le compteront et le respecteront. Sa supériorité intellectuelle, qui lui aurait été un obstacle, qu'on aurait tournée en ridicule, s'il avait été inférieur en force, en adresse, en courage, on lui en sait gré, au contraire, dès qu'il est bien démontré qu'il peut porter le collet à tout le monde.....

Faites comme cela, faites comme moi. Prenez votre parti des trois années de caserne. C'est un mal qu'il est facile de guérir par le procédé de Pasteur, en l'inoculant.

Mais je n'ai parlé que des inconvénients physiques, de l'éducation athlétique du jeune soldat. Reste un autre danger, celui qui menace l'intelligence et les mœurs. Celui-là est le plus grave, c'est celui qu'on voit le moins. J'avoue que le remède est plus difficile et plus nécessaire. Je vous en parlerai longuement à part.

Espagne.

On écrit, de Madrid, au *Temps* du 22 juin:

M. Sagasta espère arriver à boucler le budget après ce débat, pour proroger ensuite les Cortès à l'automne et présenter alors les projets de loi sur l'établissement du suffrage universel, ceux aussi sur les réformes militaires qu'il ne peut après les révélations du général Cassola, abandonner sans se donner l'air d'avoir subi la pression du groupe militaire et du maréchal Campos.

S'il échoue dans l'accomplissement de ce programme, on regarde comme probable qu'il conseillera à la régente d'appeler aux affaires M. Canovas del Castillo et les conservateurs la stabilité d'un ministère recruté dans un des groupes de la gauche paraissant insuffisante, quel que soit son chef, à moins qu'il ne soit nanti d'un décret de dissolution en blanc, mesure qui s'accorde mal avec les dispositions attribuées à dona Christine.

La Chambre a voté, le 19 juin, après discussion, le contingent de l'armée.

Le débat a été marqué par une déclaration de M. Moret, qui a une très grande importance, étant donnés les idées et les sentiments allemands que l'on prête à M. de la Vega di Armijo, le nouveau ministre des affaires étrangères.

"L'Espagne—a dit le ministre de l'intérieur—ne veut contracter aucune alliance, pas plus avec l'Allemagne qu'avec toute autre nation.

"La politique de l'Espagne est et restera basée sur le principe de la neutralité absolue.

"Le ministre des affaires étrangères, quel qu'il soit, ne pourra suivre la politique du gouvernement, qui sera celle de la nation, et non une politique personnelle."

Dans la séance du 20 juin, de la Chambre des députés, M. Pedregal, républicain, a rendu justice à l'impartialité et au patriotisme de M. Vega de Armijo.

Le général Lopez Dominguez a prononcé un discours dont la conclusion cause une certaine émotion. L'orateur a déclaré que, si le parti conservateur, par suite des divisions des libéraux, arrivait au pouvoir, il renoncerait à une politique platonique et agirait conformément à ses antécédents et à son amour pour la cause de la liberté.

M. Moret a affirmé, de nouveau, que la politique espagnole était pacifique et que le pays garderait la neutralité dans les affaires européennes.

Transport de houilles, cokes et briquettes au Havre.—Le ministre des travaux publics de France a homologué une proposition pour le transport des houilles, cokes et briquettes expédiés par trains de 150 tonnes des points houillers du Nord sur le Havre et destinés soit à l'exportation, soit à la consommation de la marine à vapeur de ce port.

Ce tarif a pour but de répondre à des vœux que l'administration avait appuyés et qui avaient été émis par le comité des houillères du Nord et par divers industriels de la Sarthe en vue d'obtenir qu'on facilitât l'arrivée des houilles françaises au Havre et dans quelques départements de l'ouest où, jusqu'à présent, la consommation a été à peu près exclusivement alimentée par les charbons anglais.

Présages de paix en Europe.

Nous lisons, dans le dernier numéro du *Figaro*:

Le nouvel empereur d'Allemagne est si peu connu encore, sa politique est si mal définie jusqu'à présent et ses projets restent si mystérieux, qu'il est nécessaire, pour jeter un peu de lumière dans cette nuit, de recueillir les témoignages et de reproduire les paroles de tous ceux qui l'ont approché.

Un praticien très distingué, le docteur Thomas Evans, est au premier rang parmi ceux-là. Il est revenu hier de Berlin, il a assisté aux funérailles de Potsdam, il s'est longuement entretenu avec la veuve de Frédéric III, il a beaucoup causé avec les conseillers les plus intimes de Guillaume II, il a été reçu à plusieurs reprises à la cour; et son témoignage est beaucoup trop intéressant et beaucoup trop sincère pour ne pas être cité dans ce journal.

Le docteur Thomas Evans n'est, d'ailleurs, un inconnu pour personne; il suffit de rappeler que c'est lui qui sauva l'impératrice Eugénie, dans cette terrible soirée du 4 septembre; c'est lui qui la recueillit, tremblante, dans son hôtel de l'avenue Malakoff et qui, négligeant ses intérêts personnels, en dépit de toutes les menaces et de tous les dangers, frétant lui-même le yacht la *Gazelle*, la conduisit jusqu'en Angleterre et la sauva.

Le docteur me recevait hier dans le salon même où l'Impératrice, accablée sous le poids des malheurs de tout un peuple, a passé en sanglotant sa dernière nuit de France.

Avec beaucoup de bonne grâce, il me donne tous les détails de son récent voyage à Berlin.

"Vous me demandez le résumé de mes impressions, me dit-il, l'écho des conversations que j'ai entendues.

"Cela m'est très agréable et je suis tout à vous. Je reviens très rassuré, très tranquille, très certain des sentiments absolument pacifiques du nouvel Empereur.

"Je connaissais son père depuis trente-cinq ans; j'ai soigné le prince Frédéric en Allemagne, en Italie, l'an dernier encore, à San Remo, partout, je savais la bonté exquise de son cœur, le calme de ses projets, et je connaissais, comme il le rappelait si noblement il y a trois mois, "son indifférence pour les grandes actions qui forcent la gloire."

"Eh bien! son fils, que je me plais encore à appeler le prince Guillaume, le nouvel empereur Guillaume II, celui-là est tout aussi décidé que son père à maintenir la grande sécurité et la grande paix dont tous les peuples d'Europe ont un si pressant besoin.

"Fiez-vous à moi. Je ne vous donne ici bien entendu que mon opinion personnelle, ma conviction intime, car je ne parle au nom de personne et je développe tout simplement devant vous les idées que je crois justes, profondément justes et vraies.

"Mais ce sont des faits précis qui viennent confirmer mes impressions et mes idées.

"Pendant mon dernier séjour, j'ai été reçu par l'impératrice Victoria qui me remerciait, tout en larmes, de ma venue et des derniers soins donnés à son Frédéric." Elle ajoutait que la seule consolation de sa douleur était la certitude qu'elle avait de voir son fils continuer la politique pacifique, prudente et réservée de son mari.

"Cela pour elle était certain. Et une mère se trompe peu dans ses pressentiments et dans son espoir.

"Cet espoir, tout le monde le partage, on répète à chacun ces mêmes phrases de tous les côtés à la fois; M. de Moltke, le Feld maréchal M. de Blumenthal, tous les officiers de l'entourage immédiat du prince Guillaume, les sergents des deux cours nous donnaient eux aussi le jour des obsèques les mêmes assurances de paix.

"Et M. de Bismarck lui-même, j'insiste sur ce point, est très opposé à une guerre contre la France, guerre dans laquelle trop de périls compromettraient toutes les gloires sur lesquelles il se repose, à bon droit, orgueilli.

"J'ajoute qu'en France on connaît bien mal le nouvel Empereur.

"On en est resté à l'impression première donnée jadis par quelques-uns de ses actes. On en fait un soldat hautain, violent de langage, buveur intrépide, ne rêvant que batailles, amoureux d'aventures guerrières, enthousiaste de leurs périls, révolutionnaire au dedans comme au dehors. Et dans des parallèles trop faciles, parce qu'ils sont factices, on a rapproché ce jeune homme fougueux qui vient de monter sur le trône et qui voudrait secouer toutes ses armées, à l'Empereur sage et regretté qui dort là-bas dans son cercueil et dont un soldat morne veille le dernier repos.

"Et pour rendre plus frappante cette antithèse, et plus cruel ce changement de règne, on rappelle quelques-unes de ses bouderies d'enfant, quelques paroles, écervelées, quelques menaces irréfléchies proférées jadis par le prince Guillaume, alors qu'il n'était rien, alors que son père n'était lui-même que le Kronprinz, que l'aïeul était à la tête de l'Empire et qu'un règne de quarante années, le règne du futur empereur Frédéric III, semblait séparer la mort prochaine de Guillaume Ier et l'avènement futur de Guillaume II.

"Eh bien! tout cela est faux.

"Croyez-en mon témoignage. Je connais le prince Guillaume depuis sa naissance; ce n'est pas un révolté, c'est un sociable; ce n'est pas un audacieux soldat, c'est un homme simple et bon, un peu mystique comme les protestants de Prusse, mais très instruit, très affable, et décidé à exercer à la grande satisfaction de tous son nouveau métier de roi.

"Le prince Guillaume, comme tous les fils et petits-fils de souverains, était forcé de plaire à l'opposition, de donner à ses amis de jeunesse quelques satisfactions de parole, quelques promesses faciles qui n'engagent personne et devraient être oubliées le lendemain. N'en est-il pas de même en France et n'est-elle pas passée à l'état de proverbe cette phrase que l'on retrouve à tous les chapitres de votre histoire: "Le roi de France oublie les injures du duc d'Orléans."

"Guillaume II a déjà oublié les imprudences du prince Guillaume.

"Tout est là.

"Et sa première parole, que sa mère elle-même me répétait, est pleine de promesses:

"*Mon Dieu!* a-t-il dit, faites que je puisse être surnommé comme mon père, le bon Empereur!"

"Le peuple, en effet, dit déjà en parlant du souverain défunt: Frédéric le Bon!

"—Mais les mesures prises par M. de Bismarck; les passeports, etc......

"Les passeports! me répondit M. Evans. Je connais leur histoire, et les journaux de Berlin, par ordre même de l'Empereur, vous l'expliqueront dès demain.

"Les passeports ont été créés par M. de Bismarck, au moment où S. M. Frédéric III était au plus bas; et cela malgré les conseils du statthalter de Strasbourg.

"Le chancelier n'a voulu rétablir cette mesure que pour obtenir une sorte de "statistique des mécontents." Par le nombre même des demandes et la multiplicité des voyages faits en France par les annexés, il avait ainsi le nombre de ceux qui ne s'étaient pas encore soumis à la conquête allemande. Quand il aura obtenu cette statistique, il supprimera cette formalité. Et je crois ajouter qu'il a été très surpris lui-même du bruit que cette mesure a causé par toute la France. Il ne croyait pas à tant de récriminations, et il a regretté d'avoir soulevé tant de colères. La preuve en est dans le ménagement qu'il apportait dès le second jour de cette épreuve, en autorisant la traversée de l'Orient-Express sans passeport.

"Je suis convaincu qu'avant *trois semaines* la frontière redeviendra libre: il ne sera besoin d'aucun passeport pour la traverser.

"Je crois que c'est l'intention formelle de l'empereur.

"Guillaume II ne fera d'ailleurs qu'exécuter ainsi les dernières volontés de son père. En effet, quand il apprit que ces mesures étaient prises, Frédéric III s'écria en joignant ses mains: "Mon Dieu! quelle erreur! quelle erreur! *Mein Gott! was ein Irrthum.*"

"Mais on ne voulut pas revenir aussitôt sur une mesure pareille et il fut décidé que le caractère en serait essentiellement transitoire.

"L'impératrice Victoria elle-même l'a affirmé."

La Salsepareille d'Ayer, agissant par le sang, guérit radicalement toute infection, toute scrofuleuse.

La vaccine—La période d'immunité.

Pendant combien de temps la vaccine confère-t-elle l'immunité contre la variole? C'est là une question que l'on pose souvent et à laquelle il n'est pas facile de répondre exactement. D'anciennes expériences faites en Allemagne tendaient à prouver que la vaccine peut nous préserver de la variole pendant sept à dix ans. De là l'origine de cette opinion très répandue qu'on doit se faire vacciner tous les sept ans. Ce laps de temps est sans doute suffisant pour beaucoup de personnes, mais c'est un maximum qu'il serait probablement imprudent de dépasser, car, en réalité, il est bien difficile d'assigner une limite de durée à la protection donnée par les inoculations jennériennes. Le vaccin paraît prendre à peu près à tout âge, même chez les vieillards, ce que l'on ne croyait pas encore tout dernièrement. Le 26 mai 1888, M. Tolédano a revacciné les enfants des écoles communales du 7e arrondissement de Paris. Sur 300 élèves revaccinés, garçons et filles, il a obtenu 81 succès, une moyenne de 27 0/0; soit 22.6 0/0, chez les garçons, et 32.15 0/0 chez les filles. Voici les résultats par âge:

28.55 0/0	pour les enfans de	6 à 8 ans
23.60 0/0	—	8 à 10 ans
28.55 0/0	—	10 à 12 ans
22.35 0/0	—	12 et au-dessus

Ainsi, dès l'âge de six ans, le vaccin a repris très bien sur les enfants déjà vaccinés; il aurait repris sans doute sur des enfants plus jeunes. En 1880, M. Tolédano avait revacciné avec deux de ses confrères 1,400 enfans. Les succès avaient été encore plus grands et montaient à 58 0/0. La même année, ce médecin avait revacciné avec le concours de M. Mary-Durand 500 personnes appartenant à l'hôtel des Invalides. Chez les invalides, il y eut 125 succès sur 179 revaccinations opérées sur des hommes âgés de vingt à quatre-vingt-dix-sept ans. En 1883, au Val-de-Grâce, les revaccinations des soldats et des sapeurs-pompiers ont encore donné des chiffres très analogues.

Il faut donc bien en conclure que l'on ne peut, au moins jusqu'ici, d'après les faits connus, assigner une limite d'âge, ni dans l'enfance, ni dans la vieillesse, à l'immunité vaccinale. On parle même d'un enfant qui, heureusement vacciné avec du vaccin de génisse, put être revacciné avec succès dix-huit mois plus tard de bras à bras. Est-ce une exception? Toujours est-il que la question reste à élucider. La période d'immunité, sans doute très variable selon les circonstances, n'est pas connue. C'est pourquoi on ne devrait jamais hésiter à se faire vacciner de temps en temps, sans attendre, comme on le fait maintenant, la fin de la période toute conventionnelle de sept ans et ne pas se contenter de dire au premier échec: "Le vaccin ne prend pas, je suis préservé." Pour plus de sûreté, il faut recommencer, à plusieurs mois d'intervalle, jusqu'à succès absolu.

Les revaccinations de M. Tolédano ont été pratiquées avec du vaccin de génisse, et les piqûres faites au nombre de trois au bras gauche. A propos de cette communication faite à la Société de médecine pratique, M. Dujardin-Beaumetz, président de la Société, a exprimé toute sa confiance dans le vaccin de génisse; non seulement il ne le croit pas inférieur au vaccin jennérien, dont la virulence s'atténue par transmissions successives de bras à bras, mais encore il le considère comme meilleur parce que, chez le veau, les inoculations successives paraissent surexciter l'activité du virus. M. Dujardin-Beaumetz a ajouté, d'ailleurs, que les craintes émises sur la transmission de la tuberculose par le vaccin de veau ne sont pas justifiées.

Suisse.

Le 20 juin, ont eu lieu, à Berne, au Conseil national, des débats fort intéressants à propos du droit d'asile.

Cette discussion avait été provoquée par la motion de M. Curti demandant, à la suite de l'expulsion des socialistes allemands, que le droit d'expulsion par voie administrative soit transmis aux tribunaux.

MM. Ruchonnet et Droz, conseillers fédéraux, ont combattu cette motion, en déclarant que les tribunaux statuent sur les délits, mais que le pouvoir exécutif est seul à mesure d'apprécier les motifs d'une expulsion.

La motion de M. Curti a été rejetée, à l'appel nominal, par 108 voix contre 9.

Un drame s'est passé, à Genève, dans une pension d'étrangers, à Plainpalais. M. Luis Gorneaz, jeune homme de dix-neuf ans, appartenant à une riche famille du Chili, a tué, d'un coup de revolver, Mlle Carla Stehlie, une charmante jeune fille de vingt-deux ans, qui refusait d'écouter ses déclarations d'amour.

Gorneaz a ensuite tenté de se suicider en se tirant une balle dans la tête; mais elle s'est logée dans les tissus et a pu être extraite. L'état du meurtrier était satisfaisant aux dernières dates.

La vigne en France.

Aux termes de la loi du 1er décembre 1887, les terrains nouvellement plantés ou replantés en vignes doivent être exonérés de l'impôt foncier jusqu'à l'époque où les vignes ont dépassé leur quatrième année.

Une distinction est établie, pour l'application de cette loi, entre les vignes qui sont constituées au moyen de producteurs directs et celles qui le sont au moyen de porte-greffes; l'âge des premières se compte à partir de la plantation proprement dite, tandis que l'âge des secondes ne se compte qu'à partir du greffage.

Le tableau suivant fait connaître les conditions dans lesquelles les vignes qui, d'après la distinction ci-dessus indiquée, se trouvaient âgées de moins de quatre ans au 1er janvier 1888, sont appelées à bénéficier de l'exemption accordée par la loi du 1er décembre 1887.

Vignes constituées au moyen de producteurs directs.—Les vignes plantées ou replantées en 1884, seront exemptes d'impôt pendant l'année 1888.

Les vignes plantées ou replantées en 1885, seront exemptes pendant les années 1888 1889.

Les vignes plantées ou replantées en 1886, seront exemptes pendant les années 1888 1889. 1890.

Les vignes plantées ou replantées en 1887, seront exemptes pendant les années 1888 1889 1890-1891.

Vignes constituées au moyen de porte greffes.—Les vignes greffées en 1884, seront exemptes pendant l'année 1888.

Les vignes greffées en 1885 seront exemptes pendant les années 1888-1889.

Les vignes greffées en 1886 seront exemptes pendant les années 1888-1889-1890.

Les vignes greffées en 1887 seront exemptes pendant les années 1888-1889-1890-1891.

Pour jouir de cette exemption, les propriétaires des vignes comprises dans les catégories sus-désignées doivent adresser à la préfecture, pour l'arrondissement chef-lieu, et à la sous-préfecture, pour les autres arrondissements, une déclaration portant l'indication exacte des terrains occupés par ces vignes. Ils trouveront à la mairie des imprimés destinés à leur faciliter la rédaction des déclarations dont il s'agit: l'emploi de ces imprimés est de rigueur.

Les déclarations, pour être suivies d'effet en 1888, devront parvenir à la préfecture ou à la sous-préfecture dans un délai de trois mois à partir du jour de la promulgation au *Journal officiel* du décret du 2 mai 1888.

Remarque importante.—Les déclarations relatives aux vignes nouvellement plantées pour être greffées sur place ne peuvent être utilement faites qu'après l'accomplissement du greffage.

Transplantation de la cornée d'un lapin sur un œil humain.—Le docteur L. Hebster Fox, de Philadelphie, vient de transplanter la cornée d'un lapin sur un œil humain. L'opération a été faite à l'hôpital de Germantown, sur une jeune femme de dix-neuf ans atteinte d'un leucome. L'opacité des deux cornées était presque absolue. On résolut de tenter l'opération sur l'œil droit le plus malade. On rendit l'œil insensible avec de la cocaïne, et, avec un trépan bien réglé, on découpa le tissu leucomateux de la cornée. On répéta l'opération sur l'œil d'un lapin anesthésié, et la portion de la cornée découpée chez l'animal fut insérée sur l'œil humain à la place de la partie enlevée. On abaissa la paupière supérieure pour maintenir la greffe en position. La cornée du lapin a très bien repris, paraît-il, et la jeune femme y voit aujourd'hui parfaitement de l'œil droit. On ne dirait jamais qu'elle possède une cornée de lapin. M. Fox reviendra sur cette opération au Congrès d'Heidelberg.

Un essai de mobilisation à la frontière de la France.—Le *Paris* dit tenir, de source sûre, que le ministre de la guerre a annoncé son intention de venir assister, sous peu, à un essai de mobilisation de la 11e division. Cette division, aujourd'hui tout entière à Nancy ou dans sa banlieue (sauf le bataillon du 79e), comprend quatre régiments d'infanterie, un de cavalerie et quatre batteries d'artillerie.

L'essai de mobilisation sera probablement effectué dans la deuxième quinzaine de juillet, à un jour qui restera inconnu. M. de Freycinet quitterait Paris incognito, et, de Châlons, lancerait une dépêche invitant le général de Boisdenemetz à rassembler ses troupes comme pour une entrée en campagne immédiate; puis il arriverait quatre heures après pour inspecter la division concentrée sur le plateau de Malzéville.

Dialogue entre un Marseillais et un Parisien:

—Té! vous m'exaspérez, avec votre froideur, vous autres gens du Nord!

—Du Nord!...... Je suis d'un pays bien plus froid encore, mon brave Barbassou!

—Plus froid que le Nord!...... Et d'où donc?

—....De la Glacière!......

A l'examen du bachot:

—Qu'est-ce que la France?

—La France est un pays borné au nord par l'Espagne, au sud par la Bretagne, à l'ouest par....

—Et vous, vous êtes borné partout mon cher crétin; allez vous asseoir.

GLYNN—Décédé mercredi, 4 juillet 1888, à 1 heure p. m., Mme Veuve JOHN GLYNN, Sr., âgée de 74 ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin vendredi, à 10 heures très précises. Le convoi partira de la résidence de son fils, John Glynn, Jr. No 154 rue Esplanade, entre Remparts et St Claude.

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie. Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc. Champagnes de Deutz & Cie., Whiskies célèbres de Cuba, Bell & Cie.
10 déc—1an

Avis.

J'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général qu'à partir de ce jour ils me trouveront chez M. Joseph Cornibé.

Je continuerai comme par le passé l'agence des Whiskies A. & H. Myers, de Philadelphie.

Vous remerciant de votre bienveillant patronage et espérant que vous continuerez de m'honorer de votre confiance, je demeure votre tout dévoué,
E. VERGNES.

KROLL & BRAQUET
Successeurs de Pierre Dufort,
Entrepreneurs de Pompes funèbres
249 ....Rue Royale.....249
Telephone 710. 4 juil—1an

Bureau de la Compagnie d'Assurances du Sud de la Nlle-Orléans, No 55 rue du Camp, Nlle-Orléans, 3 juillet 1888.—A une réunion du Bureau des Directeurs tenue ce jour, un dividende intérêt semi-annuel de QUATRE 4 POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires SUR DEMANDE.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
4 juil—7t

Bureau de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, coin White et Lafayette. Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1888.—A une réunion spéciale du Conseil de Direction de cette Compagnie, un dividende de deux 2 pour cent sur le capital a été déclaré, sur les gains des trois derniers mois, payable aux actionnaires sur demande.
P. COUGOT, Secrétaire.
4 juil—5t

Foreign Credit and Exchange Company.—Nlle-Orléans, 2 juillet 1888.—A une réunion spéciale du conseil de direction de cette compagnie tenue ce jour, M. HENRY MASPERO a été élu président, M. EDGARD BRONSON vice-président et M. JNO. G. BYRD secrétaire et trésorier.
JOHN G. BYRD, Secrétaire et trésorier.
3 juil—5t

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 29 juin 1888.—A une réunion de la Direction tenue ce jour, un dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT payable aux actionnaires sur demande.
J. L. BERCIER, Caissier.
3 juil—1t

State National Bank of New Orleans.—30 juin 1888.—Le conseil de direction a déclaré ce jour un dividende semestriel de TROIS POUR CENT payable à partir du 3 juillet 1888.
T. R. ROACH, Caissier.
1er juil—7t

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES
DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000
HENRY MASPERO............Président
D. FATJO...............Vice-Président
J. E. TOURSÉ..................Caissier
Dépôts reçus et intérêts qu'ils soient.
20 mai—6 mois

Crescent Insurance Company,
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.
W. R. LYMAN............Président
J. H. OGLESBY..........Vice-Président
CHAS. E. RICE............Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	Chas M. Whitney,
Geo W. Sentell,	J. H. Oglesby,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
J. J. Reiss,	Charles H. Dolese,
Lucien Delery,	S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman,	Charles Newman,
Joseph Kohn,	M. Gillis,
James T. Rodd,	Chas. A. Rice
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississipi et l'Arkansas.
10 mai 87—1an

Ayant acheté les machines, les marques, LA CLIENTÈLE, ETC. DE L'ANCIENNE ET CÉLÈBRE FABRIQUE DE TABAC A FUMER, A CHIQUER ET A PRISER DE DELPIT,

JE SAISIS L'OCCASION POUR ANNONCER QUE JE CONTINUERAI LES AFFAIRES A L'ANCIEN EMPLACEMENT, RUE ST-LOUIS, 13 ET 15, ET SOLLICITE LA CONTINUATION DU PATRONAGE LIBÉRAL DONT LA FABRIQUE A ÉTÉ HONORÉE PENDANT TANT D'ANNÉES. M. EDWARD B. PEYRONNIN RESTERA A LA TÊTE DU DÉPARTEMENT DE FABRICATION, CE QUI DONNERA AU PUBLIC L'ASSURANCE QUE LES CÉLÈBRES VIEILLES MARQUES DE TABAC A PRISER ET DE TABAC EN GÉNÉRAL SERONT MAINTENUES A LEUR HAUTEUR PRIMITIVE.

LE BUREAU PRINCIPAL ET LES SALLES DE VENTE SERONT A MON MAGASIN, Au coin des rues Gravier et Tchoupitoulas.

TRÈS RESPECTUEUSEMENT,
W. R. IRBY.
23 juin—1 mois

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine finissant le 1er juillet 1888.

LISTE DE DAMES.

Belyseal Rose Mlle	Pethier E Mme
Petitt Anna Mlle	Woods Mme

LISTE DES HOMMES.

Donat Marcel	Fortilheux A.
Duché Edouard aux soins de E de Lannac	Jalaqui Jacques
Duc Camille	Marat Monsieur
	Wass J

G. W. NOTT, Maître de Poste.

D. H. Holmes.

BARGAINS SPÉCIAUX POUR LES DAMES.

CHAUSSURES venant de fabriques renommées et que nous pouvons recommander avec sûreté sous tous les rapports.

Bottes Curaçao Boutonnées en Peau de Veau pour dames.

Genres divers de $3.00 réduites à $2.00.
" $3.50 " $2.50.

Bottes Boutonnées en Peau de Veau Français pour dames De $4.50 réduites à $3.00.

Nous appelons l'attention également sur notre assortiment régulier de Chaussures pour Enfants, Garçons et Dames reconnu l'assortiment le mieux organisé de notre ville.

155 Canal St

1juil—1an—Dim Mar Jeu.

LA PLUS GRANDE MAISON DU SUD.

LEON GODCHAUX.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS,
VÊTEMENTS SUR MESURE,
CHEMISERIE, CHAPELLERIE,
BONNETERIE, ARTICLES DE VOYAGE,
81, 83 et 85 rue du Canal. Nlle-Orléans.
23déc—1 an dim mer ven

$1.00 LA PAIRE!

Bottes à boutons pour petits garçons:
$1.00 LA PAIRE!
Escarpins garnis en vernis, pour dames;
$1.00 LA PAIRE.
Bottines fines en prunelle, pour dames;
$1.00 LA PAIRE.
Bottes à boutons en chevreau, pour fillettes;
$1.00 LA PAIRE.

Pour clore plusieurs consignations, avant la prise de l'inventaire, plusieurs lots de CHAUSSURES

—A—

L'ÉTOILE ROUGE,
25, 50 et 75 cts.

Coin Canal et Passage de la Bourse, Nlle-Orléans, Lne.
3 mars—6 m—dim jeu

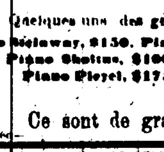

Le grand magasin de Pianos
—DE—
PHILIP WERLEIN,
135 RUE DU CANAL.

Quelques uns des grands Bargains à conclure dans le moment.

Piano Steinway, $150. Piano Grovesteen & Fuller, $130. Piano Allison, $75. Piano Sheitne, $100. Piano Sheitne, $150. Piano Gilbert, $50. Piano Pleyel, $175. Piano Pleyel, $200. Piano Behning, $150. Piano Mathushek, $250.

Ce sont de grands bargains, venez les examiner.
18 déc—

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - -	$3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - -	$1,427,290.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPH WOASTE, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov '87—1an

Hôtels et Sources.

HOTEL SIMON,
A ABITA SPRINGS,
Est prêt à recevoir des pensionnaires. On y trouvera toujours tout le confortable possible sous le rapport des chambres, de la table et de la cuisine. L'eau y est délicieuse.
PRIX MODÉRÉS.
20juin—1m.

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre.
28 av—3m

MONTRES,
BIJOUTERIE,
PINCE-NEZ ET
LUNETTES,
E. A. TYLER'S SON,
Magasin transféré à
98 RUE DU CANAL.
8 av—3m

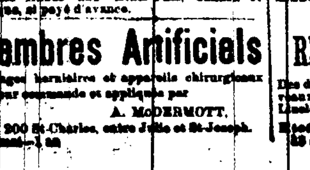

Expédié franco aux Etats-Unis, Canada et Mexique, et payé d'avance.

Membres Artificiels

Bandages herniaires et appareils chirurgicaux faits sur commande et appliqués par
A. McDERMOTT,
200 St-Charles, entre Julia et St-Joseph.
31 mai—1 an

BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 10 mars—

BABY
CARRIAGES,
R. P. Randall,
54 & 56 Baronne

ELKIN & CO.,
100......Rue du Canal......100
Nattes! Nattes!
NATTES!
Nouvellement reçues de Chine et du Japon.
AUX PLUS BAS PRIX.
Assortiment complet de devant de cheminée en NATTE.
RIDEAUX! RIDEAUX!
Des derniers modèles et des genres les plus nouveaux: Colbert suisse et Nottingham, Corticine, Linoleum et Toile Cirée.
Étoffes pour Housses et pour Rideaux.
25 sept—

BANQUES.

PIERRE LANAUX, Président
L. C. KEEVER, Vice Président.
T. R. ROACH, Caissier.

STATE NATIONAL BANK
DE LA NLLE-ORLÉANS.
ETAT SEMESTRIEL,
30 Juin 1888.

ACTIF.

Bons des Etats-Unis autres bons, aussi actions		477,888 00
Primes sur bons des E. U.		17,000 00
5 0/0 avec Trésorier des E. U.		12,375 00
Propriétés foncières		74,650 46
Escomptes		935,956 37
Prêts sur demande	$192,029 17	
Change	260,192 82	
Argent comptant et chèques sur d'autres banques	393,807 23	846,029 22
		$2,363,899 05

PASSIF.

Capital		$425,000 00
Fonds de surplus		64,000 00
Profits non divisés		31,339 26
Dividendes non payés		15,952 99
Circulation		245,400 00
Dépôts individuels	$1,304,949 96	
Dépôts de banques	277,256 84	1,582,206 80
		$2,363,899 05

Attesté T. R. ROACH, Caissier.
1er juil—1 sem

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL
—DE LA—
GERMANIA SAVINGS BANK.
NO. 51 RUE DU CAMP,
A la clôture des affaires le 30 juin 1888.

ACTIF.

Actions et bons	$155,416 25
Prêts sur hypothèque	83,960 50
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres	510,552 00
Argent	63,489 70
	$813,429 45

PASSIF.

Capital payé		$100,000 00
Profits non divisés		49,149 86
Savoir: gagnés après paiement des dépenses courantes et taxes	$13,777 36	
Moins $7,487 64 payé aux déposants pour 6 mois d'intérêt et $4,000 00 aux actionnaires	11,497 64	
Réserve sur les gains du 1er janvier au 30 juin 1888	2,279 72	
Ajoutez profits non divisés existant au 31 déc. 1887	[illegible]	
Total réserve	[illegible]	
Dû aux déposants		$664,099 59
Dividendes non réclamés		180 00
		$813,429 45

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice Président.
G. AD. BLAFFER, Caissier.

Fait sous serment devant moi, ce 30 juin A. D. 1888.
EDWARD J. BLANCHARD, Notaire.
1er juil au 8 juil

Compagnie d'assurances mutuelles
DES MARCHANDS
De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue [illegible] Canal.

TRENTE QUATRIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant conformément à ce qu'exige sa charte.

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1888, y compris les primes non acquises de l'année précédente		
Sur risques d'incendie	$169,921 74	
Sur risques maritimes	4,661 87	
Sur risques de rivières	5,665 25	
Total des primes	[illegible]	
Moins—Primes non acquises	53,446	
Primes nettes acquises au 31 mai 1888		$126,850 96
Pertes payées: Sur risques de feu	[illegible]	
Sur risques maritimes	1,988 23	
Sur risques de rivières	2,731 59	
Taxes et dépenses moins intérêts	16,712 56	
Réassurances et primes rendues	16,221 16	73,025 42
Profits		$53,825 54
Moins 7 1/2 de dividendes déclarés		45,000 00
Surplus		$8,825 54

La Compagnie possède l'actif suivant:

Propriétés foncières	$275,482 28
Actions de banques et de chemins de fer	40,720 11
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres	[illegible]
Billets recevables	33,768 11
Primes en cours de collection	23,290 55
Actions d'assurances	[illegible]
Billets hypothécaires du patrimoine	8,335 00
Argent comptant	25,539 32
	$500,680 40

L'exposé ci-dessus est une copie juste vraie et correcte des livres de la compagnie.
Signé P. FOURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment par devant moi, ce 29me jour de juin 1888.
Signé JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix	Jos. A. Shakespeare,
M. W. Smith	W. H. Bonneger,
Paul Capdevielle	Allen McLellan,
Aristide Hopkins	John G. Laurence,
Paul Fourchy	D. Fatjo
C. Bassett.	

1 juillet—1m

FAITES VOTRE
GLACE VOUS-MÊME
au moyen des
GLACIÈRES DELFY
Brévetées et récompensées aux Expositions.

Produisant un bloc de glace massif, en quelques minutes par une simple opération; ou la crème à la glace, des sorbets ou les carafes frappées, etc.

RÉUSSITE CERTAINE.—Prix de revient de la glace insignifiant, le sel employé servant indéfiniment.

Seuls propriétaires et fabricants pour l'Amérique,
L. DERMIGNY & A. PAGNOD,
126 West 25th Str. NEW YORK.

Envoyez votre adresse pour recevoir le prospectus, en anglais ou français.
ON DEMANDE DES AGENTS.
10 juin—3—

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.
VINS supérieurs de Californie, quel'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dînera à son restaurant 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on aura demi-bouteille de Tokay et To-Kalon. 17 fév 88—1an

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
47 RUE DECATUR

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 JUILLET—CLASSE No 229
Tirage de 4 heures P. M.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
69	55	50	59	27	61	73	24	2	9	54	16	[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature Ce 5 juillet 1888—4 heures P. M.
J. A. A. BOURNEAU
ALEX. HARRIS
D. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus au bureau de la Compagnie.

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux dentaires supérieurs.
26 août—

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisse, Nottingham, Madras, Turcoma.
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des derniers nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Étoffes pour Meubles.

Portraits au Crayon
A. EMILE RIVOIRE, Artiste.
46 rue Toulouse.

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

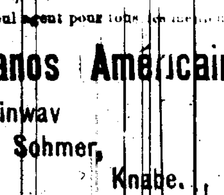

Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway,
Sohmer,
Knabe,
Behr,
Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant ou payables par Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLEANS.

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE
D'ASSURANCES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON	EDWD. J. BORNE
PIERRE POUTZ,	H. GALLY
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	THEO. BRUERE,
JULES TUYES,	H. LAROUSSINI,
GUS. PITOT,	J. W. HINCKS.

24 fév '88—1an

L'annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui peuvent désirer sur la Nouvelle Orléans industriel, commercial et administratif de la ville, vient de paraître (1888), comme toutes les années précédentes, M. L. Soards en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquelles entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire ne sera vendu hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc l'homme d'affaires qui n'y a pas souscrit et s'est exposé à en être privé. Le livre se vend $5. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire maintenant que le registre des listes est fait, elle aurait à en faire la demande par carte postale ou autrement, à l'adresse, Allée Commerciale, 5.

Bureau des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes.

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements pouvaient être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs susdits de faire et à toutes les personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, ils seront tenus de payer les dites taxes, etc., et de racheter de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Canal.